

Nous, AESH réunis en assemblée générale avec le SNFOLC35 et le SNUDI-FO 35, avons pris connaissance de l'acharnement du ministère à vouloir généraliser les PAS au mépris du vote de la représentation nationale et contre la volonté des personnels.

Nous constatons que le nombre d'élèves à accompagner augmente, alors que le nombre d'AESH pour assumer cet accompagnement demeure insuffisant. Les PAS serviraient donc à nous imposer davantage d'élèves à prendre en charge sans les moyens supplémentaires nécessaires.

La généralisation des PAS repose sur une logique comptable à courte vue et de rationalisation des moyens, comme pour la carte scolaire.

La généralisation des PAS se traduira par une augmentation du périmètre d'intervention des AESH. On observe déjà ce phénomène à travers l'expérimentation actuelle des PAS en Ille-et-Vilaine alors que le coût des déplacements est en constante augmentation. Nos salaires doivent être revalorisés en conséquence.

La généralisation des PAS obligerait les AESH à s'occuper aussi des élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle servirait à contourner les notifications de la MDPH. Elle programme aussi une confusion et un alourdissement des missions pour tous les personnels, AESH, enseignants, personnels de vie scolaire, personnels de direction et administratifs, médico-sociaux, Psy-EN.

De la même façon, les PAS ne règlent pas le problème de l'inclusion systématique et forcée d'élèves qui relèvent d'une structure spécialisée. Alors que ces élèves ont droit à une scolarité dans des ESMS, ils en sont privés et maintenus en souffrance dans les établissements scolaires. Cette maltraitance institutionnelle génère de la souffrance pour tous : élèves, familles, accompagnants et tous les personnels.

C'est pourquoi nous demandons l'abandon des PIAL et des PAS et le recrutement massif des AESH sous statut de fonctionnaire pour garantir un accompagnement individualisé à tous les élèves qui le nécessitent.

Nous demandons le maintien et le développement des établissements sociaux et médico-sociaux à la hauteur des besoins réels des élèves en situation de handicap.

Nous avons aussi pris connaissance de la proposition du ministre de ne faire accéder que 20 % des AESH au statut de fonctionnaire, de redéfinir leurs missions et d'accroître leur temps de travail. C'est inacceptable !

Nous recevons cette « proposition » du ministre comme une marque de mépris à l'égard de notre profession et de notre engagement au quotidien auprès des élèves. Elle confirme que c'est une logique comptable qui prévaut à la gestion globale du dossier du handicap dans l'Education nationale, loin des engagements du ministre, sur la protection et l'instruction, adressés à tous les personnels. Les élèves et l'ensemble de la communauté éducative ont besoin d'AESH formés, bien rémunérés et non exposés à la précarité matérielle.

Nous revendiquons :

- un statut protecteur et attractif pour tous les AESH,
- un statut de fonctionnaire garantissant un temps plein à 24h,
- le respect de nos droits (journées de fractionnement, prime REP, frais de déplacement)
- la création de places des établissements sociaux et médico-sociaux à la hauteur des besoins réels des élèves en situation de handicap